

QUATRE RESSOURCES DE L'ANACT POUR PRÉVENIR LES TMS

Le 26 septembre, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) [a mis en avant sur son site](#) quatre ressources pour prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) sur une page dédiée :

- ✚ le guide méthodologique « [Mener une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques](#) » (40 pages, rédigé par l'Anact). L'INRS a produit un [guide similaire](#) avec l'Assurance maladie – Risques professionnels mis à jour en mars 2025 ;
- ✚ le guide pratique « [Évaluer les interventions de prévention des RPS -TMS](#) » (55 pages, issu d'un partenariat Anact/INRS) ;
- ✚ le guide « [L'auto-diagnostic des troubles musculosquelettiques](#) » (16 pages, rédigé par l'Anact) ;
- ✚ le site vouspreferez.fr pour prévenir les TMS dans les métiers de l'économie sociale et solidaire (ESS) – réalisé par le pôle ESS d'Harmonie Mutuelle.

D'autres ressources produites par le réseau régional (Aract) sont mises à disposition, telles que la [démarche de prévention des TMS dans les TPE](#) de l'Aract Bretagne ou le [module gratuit d'auto-formation](#) proposé par l'Aract Hauts-de-France.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels a par ailleurs [relancé début septembre](#) sa campagne de communication sur les TMS. Sont proposés des outils en ligne ([état des lieux](#), [OiRA](#), [note de cadrage](#), [lettre d'engagement](#), [diagnostic approfondi](#), etc.) des [formations](#) et des [aides financières](#). Les entreprises sont invitées à remplir un [test gratuit pour mesurer l'exposition au risque TMS](#).